PREFECTURE DE LA REGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Conseil Régional
d'Île-de-France

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Séance du 01 juin 2017

Avis sur le second plan de gestion de la Réserve Naturelle nationale de La Bassée

Suite à la présentation du second plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée lors de sa séance du 1er juin 2017, le CSRPN émet l'avis suivant.

Le plan de gestion proposé par l'association gestionnaire de la réserve s'appuie sur un diagnostic très précis de la faune, de la flore et des habitats présents sur son territoire. La mise en œuvre de ce plan de gestion, et notamment les actions à long terme, doit permettre de préserver le patrimoine biologique de ce territoire et, en particulier, les espèces protégées et menacées et les habitats naturels les plus remarquables. A ce titre on retiendra l'accent mis sur la gestion des prairies, milieux remarquables et très menacées et sur les boisements alluviaux avec notamment des actions sur des espèces emblématiques telles que la Vigne sauvage.
Il convient également de noter l'importante action pédagogique du gestionnaire, tant à destination des propriétaires privés, des communes et du grand public. Cette action a débouché notamment, sur la mise en place d'une réglementation contraignante pour la circulation des véhicules à moteur dans la réserve. Par ailleurs, le CSRPN se félicite de l'augmentation des compétences naturalistes de l'équipe de la réserve et encourage la poursuite de la formation des agents.
Il s'agit d'un plan de gestion ambitieux qui nécessitera pour sa mise en œuvre opérationnelle, au minimum le maintien de l'équipe actuellement en place, et probablement son renforcement. Ceci est d'autant plus nécessaire qu'un nombre très important d'actions sont considérées comme de première priorité.
Néanmoins, le CSRPN met l'accent sur des points qu'il souhaite voir mieux pris en

compte pendant la durée du futur plan de gestion :

- Améliorer la connaissance sur des taxons peu connus et pourtant indicateurs (fonctionnalité et structuration des écosystèmes) : fonge, mousses et lichens, arachnides, hyménoptères, ...;
- Accélérer la politique d'acquisition foncière, notamment sur les milieux les plus rares tels que les prairies humides ;
- Rédiger des fiches actions détaillant les projets de travaux que le gestionnaire de la réserve naturelle souhaite mettre en œuvre dans les 5 prochaines années (avec un niveau de précisions suffisant) dans un perspective de simplification administrative, Ces fiches action permettront au gestionnaire d'être dispensé de demande d'autorisation préfectorale de modification de l'état ou l'aspect de la réserve naturelle.
- Mettre en place un suivi de l'état écologique des cours d'eau de la réserve naturelle en mobilisant le laboratoire d'hydrobiologie de la DRIEE pour le suivi de l'état biologique du cours d'eau (hors poissons), l'agence de l'eau pour l'état physico-chimique et chimique, et le cas échéant l'AFB pour l'état biologique (poissons) et hydromorphologique.

Par ailleurs, l'ouverture du Conseil d'Administration de l'Association gestionnaire de la réserve à d'autres organismes que les sept communes concernées serait de nature à améliorer encore l'intégration de la réserve au sein du territoire.
Constatant que l'acceptation locale de la Réserve Naturelle est aujourd'hui satisfaisante, le CSRPN demande que soit mis à l'étude un projet d'extension permettant à terme de prendre en compte de nouveaux habitats menacés notamment vers l'est et le sud du territoire actuel.
Enfin, le CSRPN demande qu'une vigilance particulière soit maintenue par la réserve sur les conséquences du projet de mise à grand gabarit de la Seine et notamment sur ses conséquences hydrauliques de ce dernier. En tout état de cause, l'acceptabilité de ce projet vis-à-vis de la réserve est liée à sa totale neutralité sur la nappe et les cours d'eau qui alimentent son territoire.

En conséquence, et sous réserve de la prise en compte des remarques exposées ci-dessus, le CSRPN émet un avis favorable sur ce projet et remercie le gestionnaire pour la qualité de son travail qui marque une évolution très positive par rapport au premier de plan gestion et qui constitue un outil performant pour l'amélioration de la préservation des milieux naturels et des espèces de cette réserve tout à fait exceptionnelle à l'échelle de l'Ile-de-France et plus largement du territoire national.
Le CSRPN tient particulièrement à saluer la qualité du travail effectué pour élaborer ce plan de gestion mais également l'action de la réserve naturelle lors de ces 15 premières années de fonctionnement.

Avis du CSRPN d'Ile-de France

Séance du 01 juin 2017

Le CSRPN, à l'unanimité, rend un avis favorable au second plan de gestion de la RNN La Bassée.

Le 01 juin 2017

La Présidente du Conseil scientifique régional
du patrimoine naturel d'Ile-de-France
Christine Rollard

Signé